

CROISSANCE VERTE

Recupyl récupère les piles... et aussi les batteries

Une nouvelle législation européenne plus exigeante devrait accélérer le recyclage des piles et des batteries portables. Bien positionnée sur ce créneau, la société française Recupyl vient de lever 14,5 millions d'euros.

Le recyclage des piles et des batteries mobiles accuse du retard. Pour le combler, les exigences de la nouvelle législation communautaire applicable depuis le 26 septembre dernier se sont durcies. D'ici à 2012, au moins 25 % des piles et des accumulateurs portables utilisés annuellement dans chacun des pays membres devront être recyclés. On en est encore loin. Car seules 27.200 tonnes ont été traitées l'an dernier par les membres de l'European Battery Recycling Association (Ebra), alors que 200.000 tonnes sont émises chaque année dans l'Union européenne. Pour atteindre rapidement le niveau de 25 %, il faut mettre les bouchées doubles.

D'autant plus que ce taux sera porté à 45 % dès 2016. Pionnière en la matière, la société grenobloise Recupyl a mis au point, il y a déjà dix ans, un procédé original de recyclage protégé par des brevets internationaux, qui combine de façon astucieuse des opérations mécaniques et chimiques, toutes à température ambiante. Au-delà de sa capacité à s'adapter à l'évolution de la composition des piles, cette technologie issue de l'hydrométallurgie n'est pas gourmande en énergie et ne dégage que de



La société grenobloise a mis au point, il y a déjà dix ans, un procédé original de recyclage protégé par des brevets internationaux.

faibles émissions de CO₂ et autres gaz à effet de serre. Mais son principal atout réside dans son taux de recyclage, qui dépasse le minimum réglementaire (50 %) : « Pour les piles alcalines salines et les lithiumions, nos taux se situent en moyenne au-dessus de 60 % en fonction de la composition de chaque fabricant », explique Farouk Tedjar, président fondateur de la société, qui insiste

sur le fait qu'il n'existe aucune règle normalisée pour le calcul du taux de recyclage, en cours d'examen à Bruxelles.

Une avance technologique qui n'est pas passée inaperçue aux yeux des investisseurs, qui cherchent les meilleures valorisations dans le secteur du développement durable. « Nous pensons que Recupyl a un potentiel colossal pour

s'imposer comme un leader du recyclage des piles et des batteries », souligne Matthieu Baret, partenaire d'AGF Private Equity, qui vient de miser 5 millions d'euros au capital de la société à l'occasion de son second tour de table, bouclé à 14,5 millions d'euros. Parmi les autres investisseurs figure Aloc Private Equity, qui avait assuré le premier tour de financement avec 5 millions d'euros en 2006.

Et les autres produits ?

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce procédé n'est pas limitée par un facteur d'échelle, même pour de faibles capacités. « Cela permet d'aller au-devant de la demande et d'éviter ce qu'on appelle le "tourisme des déchets" ». L'exemple de notre installation sur l'île de Singapour confirme cette approche », estime Farouk Tedjar. En effet, la stratégie de Recupyl consiste à installer des unités de traitement partout dans le monde avec des partenaires industriels locaux se chargeant de la collecte, sous licence ou dans le cadre de joint-venture. Outre en France et à Singapour, sa technologie est déjà exploitée en Angleterre, en Espagne, au Mexique et le sera dans d'autres pays en 2009.

Aujourd'hui, ce procédé s'attaque aussi au traitement des batteries de véhicules hybrides, des piles à combustibles, des écrans plats ou des panneaux solaires. « Tous ces projets sont à un stade de développement avancé dans le cadre de partenariats de R&D », précise Farouk Tedjar. Cofinancé par l'Ademe, le recyclage des écrans plats devrait se concrétiser par une première installation de démonstration d'ici au printemps prochain.

CHANTAL HOUZELLE